



Contrat de travail ce cdi

Par **Cece44**, le **12/03/2017** à **20:13**

Quand vous faite un remplacement d'une personne en cdi et que vous ne mettez pas la même mensualisation sur le contrat en CD/DVD de la personne qui l'a remplacé est ce que vous êtes en faute ?
Bonjour, Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont appréciées !
Merci pour votre attention...

Par **Lag0**, le **13/03/2017** à **08:34**

Bonjour,
Votre question est difficile à comprendre. Je suppose que vous parlez de salaire
Si c'est bien cela, il n'y a pas d'obligation de payer au même salaire la personne en CDD qui remplace. En effet, le salaire ne dépend pas que du poste occupé, mais il y a d'autres critères, la compétence, le niveau d'études, l'ancienneté, etc.